



**LEGENDE**

- Nouvelles constructions (mise à jour du cadastre)
- Limites de zones
- Emplacements Réservés (ER)
- Zone non aedificandi
- Bande d'implantation des constructions
- Marges de recul
  
- Éléments de patrimoine recensé au titre de l'article L123-1-5-7 du Code de l'Urbanisme :
- Éléments ponctuels
- Espaces Verts Protégés (EVP)

Département des Alpes de Haute Provence  
Commune d'Aubignosc

Révision Allégée N°1  
du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

**3.2 - Plan de Zonage  
Est de la commune**

